

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
**4 juin 2018**

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

~~Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;~~

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELIK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 19.- COMPTE ANNUEL 2017 - Arrêt provisoire - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le budget de l'exercice 2017 de la Ville et les comptes annuels dressés par M. le Directeur financier, pour le même exercice;

Vu le rapport sur ceux-ci établi par M. le Directeur financier;

Vu la décision du Collège communal du 18 mai 2018 de renvoyer au Conseil communal;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1311-1 à L1313-1;

Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 5 juillet 2007 portant règlement général de la comptabilité communale, notamment les articles 67 à 78;

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne à l'exception des communes de la région de langue allemande et de la Ville de Comines-Warneton;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Urbanisme-Aménagement du Territoire-Finances-Budget" en sa séance du 30 mai 2018;

Entendu l'exposé de M. PITANCE, Echevin;

Entendu les interventions de M. BREUWER, Conseiller communal;

Entendu les réponses de M. PITANCE;

A l'unanimité,

ARRETE PROVISOIEMENT

les comptes annuels de la Ville pour l'exercice 2017 selon les résultats budgétaires et comptables suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	84.779.891,21	11.045.490,02	95.825.381,23
- Non-Valeurs	328.692,44	0,00	328.692,44
= Droits constatés net	84.451.198,77	11.045.490,02	95.496.688,79
- Engagements	80.873.530,33	27.456.412,72	108.329.943,05
= Résultat budgétaire de l'exercice	3.577.668,44	-16.410.922,70	-12.833.254,26
Droits constatés	84.779.891,21	11.045.490,02	95.825.381,23
- Non-Valeurs	328.692,44	0,00	328.692,44
= Droits constatés net	84.451.198,77	11.045.490,02	95.496.688,79
- Imputations	79.021.118,37	7.130.623,53	86.151.741,90
= Résultat comptable de l'exercice	5.430.080,40	3.914.866,49	9.344.946,89
Engagements	80.873.530,33	27.456.412,72	108.329.943,05
- Imputations	79.021.118,37	7.130.623,53	86.151.741,90
= Engagements à reporter de l'exercice	1.852.411,96	20.325.789,19	22.178.201,15

**Résultat du compte de résultat : Boni de 10.501.087,58 €**

**Bilan - Total de l'Actif : 282.182.690,87**  
**- Total du Passif : 282.182.690,87**

CERTIFIE

que la formalité de l'avis de publication sera bien effectuée;

ORDONNE

qu'ils soient transmis au Gouvernement Wallon pour être arrêtés définitivement.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION